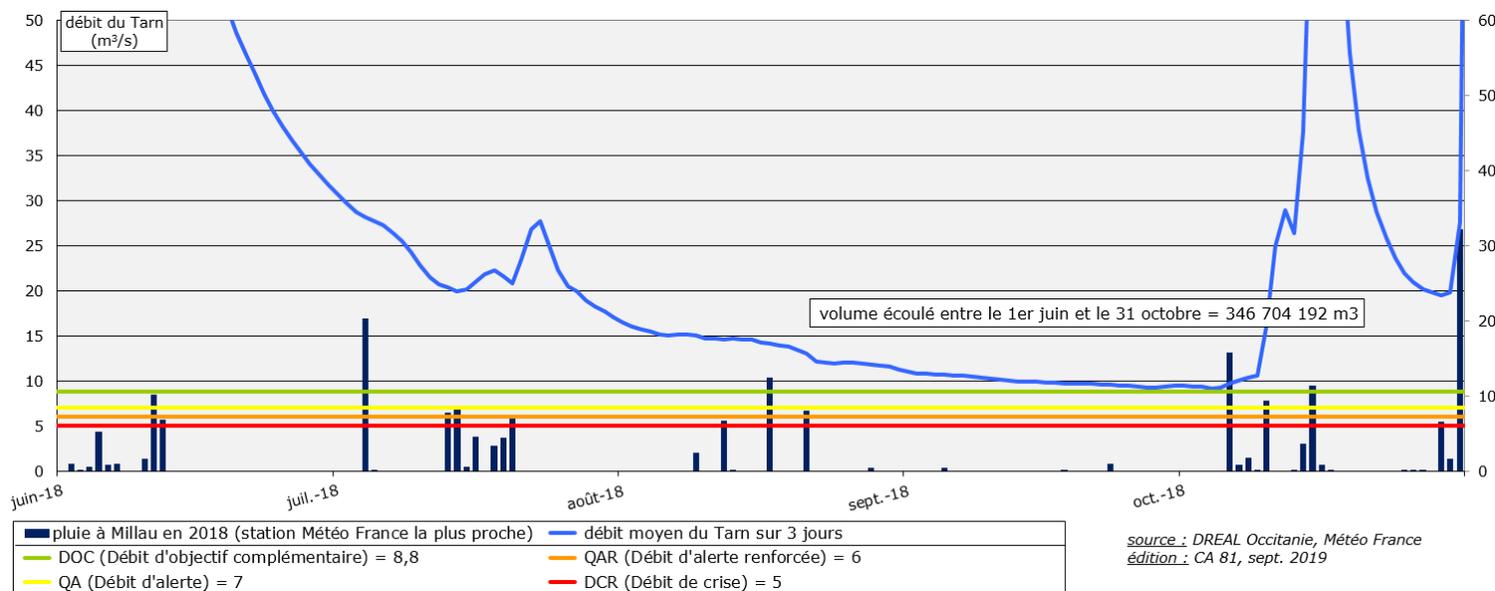


**Débits moyens durant l'été 2018 : le Tarn à Millau**



**Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016**

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,39 hm <sup>3</sup>
nappes déconnectées	0,012 hm <sup>3</sup>
plans d'eau	0,18 hm <sup>3</sup>

pour la période d'été allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre<sup>1</sup>.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

<sup>1</sup> Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

**Un point sur les prélèvements en période d'été**

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	31	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	222	
débit autorisé cumulé (m <sup>3</sup> /h)	1 544	
volume autorisé (hm <sup>3</sup> )	0,28	
volume prélevé déclaré (hm <sup>3</sup> )	0,11	

**Plans d'eau :** 9 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,18 hm<sup>3</sup>.

**Volume de réserve :** afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté :

- x 39 000 m<sup>3</sup> en cours d'eau et nappes d'accompagnement
- x 1 200 m<sup>3</sup> en nappes déconnectées

**Les faits marquants**

Ce périmètre élémentaire, très grand (1 700 km<sup>2</sup>, soit 20 % de la surface totale de l'Organisme unique du sous-bassin Tarn), est peu sollicité pour l'irrigation, du fait du contexte climatique et de son relief accidenté.

Aucun fait marquant n'est à signaler au cours de la période d'été 2018 sur ce périmètre, le débit ayant été supérieur au débit objectif d'été tout au long de la période.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
105	Assou
177	Tarn amont en Aveyron
098	Rance
099	Dourdou et Sorgues



**Organisme unique du sous-bassin Tarn :**  
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 177 - Tarn amont en Aveyron

édition : CA81, sept. 2019  
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

### Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

### Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :

(volumes exprimés en m<sup>3</sup>)

- | en cours d'eau | en nappes connectées | prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.) |
|----------------|----------------------|--|
| 0 - 10000      | 0 - 10000            | 0 - 200000                                   |
| 10000 - 50000  |                      |  |

**Organisme Unique du sous-bassin Tarn**

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex

Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – [outarn@tarn.chambagri.fr](mailto:outarn@tarn.chambagri.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE